

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 JANVIER 2023 – Séance ouverte à 19h06

L'an deux mil dix vingt-deux et le vingt-six janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, le 17 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Etaient présents : MM BESSON, CHIABOT, DIAZ, GRITTI, JACOLIN, MASNADA, MEDAVIT.

Mme DORIS N, MARTIN, USAL.

M. BESSON Cédric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jours :

Participation repas et Convention éclairage public

Le Conseil accepte l'unanimité

METRO GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHE DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION DE L'OUTILLAGE DE SYSTEME D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS RELATIVES AU DROIT DES SOLS (ADS) ENTRE GRENOBLE-ALPES METROPOLE ET LES 49 COMMUNES DE LA METROPOLE

Le Maire expose au membre du Conseil Municipal qu'au 24 septembre 2023 le marché concernant l'outil d'ADS (Autorisations relatives au Droit des Sols) ce termine, il faut donc relancer un appel d'offre

La Metro propose de constituer un groupement de commande via une convention avec les 49 communes membre

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer la convention de groupement de commande

METRO REDUCTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS COMMUNAUX – CONVENTION D'UN FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN DEDIE A L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS DES SERVICES COMMUNANUX ENTRE LES COMMUNES DE LA METROPOLE ET GRENOBLE-ALPES METROPOLE – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Metro a mis en place un fond de concours pour le soutien aux dépenses d'équipement des communes de la Métropole concourant à la réalisation d'un projet de réduction et d'optimisation de la gestion des déchets des communes en 2023

La participation donnée à notre commune est de 300€ car nous avons proposé une dépense de 600€ H.T

Le Conseil Municipal accepte de signer la convention à l'unanimité

CDG38 ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRE

Le Maire expose au membre du Conseil Municipal la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 au groupement SOFAXIS / CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;

Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe 2023-2026

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2022, nous devons prendre une délibération afin de payer des factures d'investissement

Nous pouvons mandater les factures dans la limite d'un quart des crédits inscrits au Budget de 2022 à savoir :

- Chapitre 20 : 4544.20€
- Chapitre 21 : 26515.95€
- Chapitre 23 : 81650.50€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS DES ANCIENS

Le maire expose au membre du Conseil Municipal qu'il faut délibérer quant à la participation financière au repas des anciens de la commune pour les personnes qui ont accepté le colis et qu'ils veulent participer à celui-ci, mais également pour les personnes accompagnantes qui ne rentrent pas de la cadre de l'attribution des colis ou repas

La participation s'élève à 30€/personne.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

METRO – GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHÉ DE GESTION, MAINTENANCE ET RENOUVELLEMENT DES SYSTEMES D'ECLAIRAGE POUR GRENOBLE-ALPES METROPOLE ET LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

L'exercice de la compétence « éclairage public » est à ce stade assuré par les Communes. Grenoble-Alpes Métropole a élaboré puis adopté un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) métropolitain le 7 février 2020. Depuis 2019, un Service métropolitain d'éclairage public est proposé par la Métropole aux communes. Depuis le 6 juillet 2021, 24 communes ont signé aux côtés de la Métropole la charte d'engagement lumière, formalisant leur volonté de réaliser à court terme des investissements pour rénover leurs équipements d'éclairage public.

Grenoble-Alpes Métropole et les communes de son territoire souhaitent se constituer en groupement de commandes pour conclure un marché relatif aux systèmes d'éclairages, en réponse aux besoins suivants :

- Études : diagnostics, études d'éclairage, schémas directeurs
- Prestations de gestion et maintenance des équipements d'éclairage
- Réalisation de travaux de rénovation des systèmes d'éclairage (réseaux, génie civil, mâts, luminaires, équipements de commande)

A cet effet, en application des dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Métropole et les communes volontaires, en vue de la passation, pour leurs besoins communs, d'un marché public de gestion, maintenance et renouvellement des systèmes d'éclairage, pour Grenoble-Alpes Métropole et les communes de l'agglomération grenobloise.

Les communes membres du groupement de commande seront : Champagnier, Claix, Corenc, Domène, Fontaine, Gières, Herbeys, Jarrie, Le Pont-de-Claix, Noyarey, Poisat, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Sarcenas, Séchilienne, Seyssins, Vaulnaveys-Le-Haut, Vaulnaveys-Le-Bas, Venon, Veurey-Voroize, Vizille
Grenoble-Alpes Métropole sera désigné coordonnateur du groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres du groupement sera la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à mettre en place et d'autoriser le maire à la signer.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

- Mairie : Pose de 26 nouveau robinet thermostatique coût 1325€
- Mairie : Changement de VMC appartement communale coût 775€
- Mairie : Devis changement éclairage par des pavé LED pour la cantine, salle du Presbytère et la bibliothèque 2580€ H.T.
- Devis bornage terrain Vizioz 1270€
- Changement véhicule – plusieurs propositions à demandées et à étudier



~~SEANCE CLOTUREE A 20H30~~

A St Pierre de Mésage,
Le 27 janvier 2023.

Le Maire,
Christian MASNADA